



République Démocratique du Congo
Enseignement Supérieur et Universitaire
REPRESENTATION DES ETUDIANTS DU CONGO
COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA
Conseil des Sages

Le Conseiller Principal Provincial

**DECISION N°003/COSA/REC/HK/ CPP/GKKT/2024 PORTANT
PUBLICATION DES RESULTATS DEFINITIFS DES ELECTIONS DES
MEMBRES DU BUREAU DU COMITE DIRECTEUR DE LA REC HAUT-
KATANGA POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024**

Le Conseil des Sages,

Vu la constitution du 18 février 2006 tel que modifiée par la loi du 20 janvier 2011 en son article 37 relatif à la liberté d'Associations ;

Vu l'ordonnance loi numéro 81/025 portant organisation générale de l'ESU;

Vu le statuts juridique et Règlements Intérieurs de la REC, portant les mesures d'applications, d'organisation et du fonctionnement de l'association dénommée représentation des étudiants du Congo, REC ; spécialement à ces articles 8, 9, 18, 22, 23, 40 et 46 ;

Considérant la feuille de route rendue publique instruisant les bureaux des COSA provinciaux d'organiser les élections des nouveaux comités directeurs sur toute l'étendue de la république ;

Vu la décision provinciale N°001/COSA/REC/HK/ CPP/GKKT/2024 du 15/01/2024. Portant nomination des membres de la commission électorale indépendante CEI REC Haut-Katanga, chargés d'organiser les élections libres et transparentes et apaisées du comité directeur de la REC / Haut-Katanga pour l'année Académique 2023-2024 ;

Vu le calendrier électorale réaménagé annexé à la loi électorale portant organisation des élections de membres du bureau du comite directeur de la représentation des étudiants du Congo (REC) Province du Haut-Katanga ;

Prenant en compte la publication du fichier électoral et la publication des candidatures retenues pour les élections du Comité Directeur par la Commission Electorale Indépendante ;

Vu le procès verbal du 30 Avril 2024 portant publication des résultats provisoires des élections du Comité directeur par la Commission électorale Indépendante pour l'année académique 2023-2024 ;

Vu le procès verbal du COSA portant restitution de Procès-verbal des élections du 03 Mai 2024 qu'il a déclaré recevable ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

Le Conseil de Sages décide:

Article 1: Sont élus définitivement membres du bureau du Comité Directeur de la Représentation des Etudiants du Congo, Coordination Provinciale du Haut-Katanga pour l'année académique 2023-2024 :

- 1) Président Provincial : MULUMBA MUSHABU Jonathan (ISTA-LU)
- 2) 1^{er} V/Président : DJUNGA ONADIKONDO Dieu-merci (ISTM)
- 3) 2^{ème} V/Président : SHAKO ABELI Marcel (ISES-LU)
- 4) Secrétaire Général : MASENGO BANZA Linda (ISTA-LU)
- 5) Secrétaire Général Adjoint : ZAKWAMI AMHI Debem (ISES-LIKASI)
- 6) Chargé de Com. Et Porte-Parole : MOFYA KIPUTA Gloire (ISTL)
- 7) Chargé du Genre et Prom. de l'Etudiant : KALEMBE MWAPE Priscille (ISTAM)
- 8) Chargé de Relation Publique : NAMUNERO ALONI Chadrack (ISTAM)
- 9) Trésorier : SENSELE MULOLUA Delgash (ISS)

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision ;

Article 3 : Le Conseiller Académique, le Conseiller Juridique et le Conseiller Administratif & Financier sont chacun en ce qui le concerne chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Ainsi, Fait à Lubumbashi, le 03 Mai 2024

POUR LE CONSEIL DES SAGES ;



Ass. Grace KAKI-KHANG TA'AMBO
Conseiller Principal Provincial

Copie Conforme à l'Originale,

Ass. Christian CIBANGU KANGUDIA
Directeur du Cabinet